Cahier des charges

Contexte

Dans le cadre de la gestion de la paye, les fiches salariés sont créés manuellement dans le logiciel EIG-GRH (utilisé pour la réalisation de tous les traitements de paye) d'une part et dans le SIRH tiers d'autre part.

Les intervenants n'étant pas forcément les mêmes, cette double saisie engendre une perte de temps significative et une augmentation des erreurs de saisie.

Besoin

Réalisation d'un système permettant une saisie unique, et une synchronisation entre les deux systèmes d'informations.

La création des salariés sera réalisée sur le SIRH tiers. Par un échange de fichiers, le SI EIG-GRH reprendra certaines informations pour créer ses propres fiches salariés.

Description fonctionnelle

- Le SIRH tiers met à disposition quotidiennement un fichier au format CSV ou XLSX contenant la liste des salariés nouvellement créés.
- A partir de ce fichier, à chaque création de salarié, le SI EIG-GRH propose une liste de salariés à partir du fichier précédent.
- L'utilisateur choisi le salarié à créer et la fiche est préremplie avec les informations du fichier. Charge à l'utilisateur de compléter les informations nécessaires à l'établissement de la paye.
- Lorsque la fiche salarié est validée, le matricule est généré et un fichier au format CSV ou XLSX est créé (également quotidiennement) à destination du SIRH tiers lui permettant d'intégrer le matricule EIG. Ce matricule permettra d'identifier que le salarié existe dans EIG et qu'il est inutile de le représenter.

Description détaillée

Fichier SIRH tiers

- Le fichier du SIRH tiers sera mis à disposition sur un serveur SFTP ou directement dans un dossier du répertoire EIG prévu à cet effet.
- Dans le cas contraire, le SI du client devra le placer dans un sous répertoire
 (INTERFACESALARIE) du répertoire EIG prévu à cet effet : Exemple D:\EIG\INTERFACESALARIE
- Nous proposons le format CSV qui sera plus souple et pérenne que le format XLSX.
- Attention, le fichier doit être encodé en caractères ANSI.
- Une vigilance est attendue sur les caractères spéciaux (guillemets, points virgule) qui de toute façon sont interdits en DSN et donc dans le SI EIG.
- Le fichier doit comporter une ligne d'entête avec le nom des champs renseignés. Toute colonne qui n'aura pas un nom identifié sera ignorée.
- Pour le nom du fichier, nous proposons la syntaxe suivante, basée sur un timecode :

INT_SAL_ALLER_9999_AAAAMMJJ_HHMMSS.CSV

- ° INT SAL ALLER est un préfixe.
- 9999 est le numéro d'association
- ° Le reste est un timecode
- Le fichier log portera le même nom avec l'extension .LOG et sera dans le même répertoire. Il contiendra les anomalies du fichier aller. Cependant, la fiche a pu être créée puisque ça n'est qu'un pré-remplissage
- La description du fichier est la suivante :

Champ	Libellé	Format	Info supplémentaires
IDEXTERNE	ld du SIRH tiers	A définir	
MATRICULEEIG	Matricule EIG	6 caractères numériques	Si le champs est présent, il sera utilisé en tant que matricule et en tant que Idexterne si ce dernier n'est pas présent. A condition que ce matricule n'existe pas auquel cas la création sera refusée
ETAB	Code établissement	4 caractères alphanumériques obligatoires	existence obligatoire
SECTION	Code section	4 caractères alphanumériques obligatoires	existence obligatoire

NUMSECU		15 caractère numériques obligatoires	
NOM		40 caractères alphabétiques majuscule uniquement	respect des contraintes DSN
PRENOM		40 caractères alphabétiques	respect des contraintes DSN
NOMNAIS	Nom de naissance	40 caractères alphabétiques	respect des contraintes DSN
SEXE		1:Masculin 2: Féminin	
DATENAIS	Date de naissance	JJ/MM/AAAA	
CPNAIS	CP de naissance	5 caractères numériques	
VILLENAIS	Ville de naissance	30 caractères alphabétiques majuscule uniquement	respect des contraintes DSN
CODEPAYSNAIS	code pays de naissance	2 caractères alphabétiques	Table ISO 3166-1-A2 à l'exception des codes correspondants au système postal français (métropole, dom, tom)
PAYSNAIS	pays de naissance	30 caractères alphabétiques	
ADR1	N° et libellé de la voie	50 caractères alphanumériques	respect des contraintes DSN
ADR2	complément d'adresse	50 caractères alphanumériques	respect des contraintes DSN
ADR3	Lieu-dit	50 caractères alphanumériques	respect des contraintes DSN
СР		5 caractères numériques	
VILLE		50 caractères alphabétiques majuscule uniquement	respect des contraintes DSN
CODEPAYS		2 caractères alphabétiques	
PAYS		30 caractères alphabétiques	
TEL1		15 caractères alphanumériques	
TEL2		15 caractères alphanumériques	

TEL3		15 caractères alphanumériques		
EMAILPERSO	Email perso	format adresse mail	100 caractères	
EMAILPRO	Email pro	format adresse mail	100 caractères	
SITFAM	Situation familiale		1 : Célibataire 2 : Marié(e) 3 : Divorcé(e) 4 : Veuf(ve) 5 : Séparé(e) 6 : PACS 7 : Union libre	
CODEUE	Codification UE	2 caractères numériques	01-France 02-UE 03-EEE 04-Reste du monde	
CODEPAYSNAT	code pays de nationalité	2 caractères alphabétiques		
PAYSNAT	pays de nationalité	30 caractères alphabétiques		
DATEENTREE	Date d'entrée dans l'association	JJ/MM/AAAA		

Numéro de sécurité sociale

Lorsqu'un salarié ne possède pas de NIR (Numéro d'Inscription au Répertoire ou Numéro de Sécurité Sociale) ou de NIA (Numéro d'Identification d'Attente) au moment de l'émission d'une DSN, il est obligatoire de l'identifier en déclarant un *NTT* (Numéro Technique Temporaire). Il s'agit d'une solution transitoire le temps que le salarié dispose d'un NIR ou NIA reconnu par la Sécurité Sociale. Dans ce cas, le numéro de sécurité sociale doit être 19999999999999 ou 299999999995. Le logiciel EIG-GRH attribuera alors automatiquement un Numéro Technique Temporaire (NTT).

Date de naissance

En DSN, pour la date de naissance, seule l'année est obligatoire. Le jour ou le mois peuvent être égal à 99 s'ils sont inconnus. Dans EIG, cette date est appelée date lunaire.



En théorie, mis à part le champ IDEXTERNE, aucun champ n'est obligatoire et peut être laissé vide. Si un champ n'est pas du tout utilisé, la colonne entière peut être supprimée.

Adresse

ADR1: Numéro, extension, nature et libellé de la voie

- Numéro : Il précise l'adresse dans la voie. Sa valeur est différente de 0 et ne doit pas dépasser 4 chiffres. En
 - cas de numéro multiple, seul le premier doit être indiqué (pour exemple indiquer 4 pour 4/14)
- Extension : Lettre accolée au numéro si celui-ci ne présente pas une précision suffisante (par exemple B
 - pour BIS, T pour TER, etc...)
- Nature de la voie : information facultative décrivant la nature de la voie (rue, avenue, etc...)
- Libellé de la voie : Appellation officielle de la voie

ADR2 : Complément d'adresse

Les compléments d'adresse permettent d'indiquer le point de remise exact du courrier. Ils donnent des

informations précises et déterminantes dans la phase finale de distribution du courrier, tel que le bâtiment.

la boîte aux lettres, le numéro d'appartement.

ADR3: Lieu-dit

Il s'agit du service de distribution du courrier spécifique proposé ou mis en place par La Poste.

Fichier de retour EIG

- Le fichier de retour EIG sera mis à disposition sur le serveur EIG dans le même répertoire que précédemment. Cette mise à disposition sera programmé pour générer ce fichier toutes les nuits.
- Pour le nom du fichier, nous proposons la syntaxe suivante, basée sur un timecode :

INT_SAL_RETOUR_9999_AAAAMMJJ_HHMMSS.CSV

- ° INT SAL RETROUR est un préfixe.
- ° **9999** est le numéro d'association
- ° Le reste est un timecode
- La description du fichier est la suivante :

Champ	Format
IDEXTERNE	A définir
MATRICULEEIG	6 caractères numériques obligatoires
DATECREATION	JJ/MM/AAAA HH:MM:SS

NUMSECU	15 caractères numériques obligatoires
NOM	40 caractères alphabétiques majuscule uniquement
PRENOM	40 caractères alphabétiques

Le numéro de sécu, nom, prénom sont présents pour permettre une vérification.

Le fichier comporte une ligne d'entête afin d'identifier le champ.

Exemple:

IDEXTERNE	MATRICULEEIG	DATECREATION	NUMSECU	NOM	PRENOM
123456	000350	01/01/1980 10:00:00	19999999999999	DUPONT	Gérald

Revision #19 Created 17 July 2024 13:55:25 by Valéry HUMEZ Updated 10 June 2025 10:51:25 by Valéry HUMEZ